

Bulletin des élus RN et apparentés au Conseil Municipal de La Vêge-les-Bains



■ L'ÉDITO de Sébastien Humbert

Chers habitants de Bains-les-Bains, Hautmougey et Harsault,

Je tiens d'abord, au nom des candidats et élus de notre équipe, à remercier les électeurs qui ont porté leur suffrage à la liste « Rassembler à La Vêge-les-Bains » dans un contexte inédit et particulier.

À La Vêge-les-Bains comme partout ailleurs, la crise sanitaire du Covid19 a entraîné une démobilisation des électeurs et une forte prime au maire sortant. Le contexte anxiogène dans lequel s'est déroulé le scrutin ne pouvait que favoriser un réflexe légitimiste en faveur des équipes en place.

Nous savions que ces élections auraient dû être reportées en raison d'une abstention largement prévisible mais aussi parce que l'unique priorité aurait dû être la santé des français et j'ai aujourd'hui une pensée pour les victimes du Covid19 et leurs familles.

Avec 33% des voix, nous obtenons 4 élus qui œuvreront au maximum et dans l'intérêt de notre commune pour que le nouveau Conseil Municipal adopte, autant que possible, les mesures de bon sens proposées dans notre projet.

Nous lançons aujourd'hui le premier numéro de « La Lettre - Rassembler à La Vêge-les-Bains » qui a pour but de vous informer au mieux sur le travail de nos élus au sein du Conseil Municipal de La Vêge-les-Bains.

Notre détermination est intacte, vous pouvez compter sur nous !

■ Municipales 2020 : Une abstention record

L'abstention dans la commune nouvelle de La Vêge-les-Bains s'élève à **43,22%**.

Comparaison avec les scrutins précédents :

Commune (délégée)	Municipales 2008	Municipales 2014	Municipales 2020
Bains-les-Bains	19,65% (1er tour)	21%	45,48%
Harsault	21,69%	23,48% (1er tour)	36,30%
Hautmougey	11,19%	18,03%	42,74%



■ Municipales 2020 : Les résultats par commune déléguée

La liste « Rassembler à La Vêge-les-Bains » a réalisé 33,37% dans la commune nouvelle.

Les résultats par commune déléguée :

Commune déléguée	Liste « Rassembler à La Vêge-les-Bains »	Liste « Maintenant, demain, La Vêge-les-Bains »
Bains-les-Bains	36,31%	63,69%
Harsault	32,20%	67,80%
Hautmougey	14,29%	85,71%

■ Nos quatre élus d'opposition et leurs commissions



Sébastien HUMBERT
Conseiller municipal

Commissions : Finances / Bois et
forêts / Fêtes, cérémonies et
animations / Information et promotion



Delphine CLAUDIC
Conseillère municipale

Commissions : Finances / Fêtes,
cérémonies et animations / Économie,
revitalisation, tourisme, thermalisme /
Information et promotion



Jean-Christophe HOFFMANN
Conseiller municipal

Commissions : Finances / Commission
d'Appel d'Offres (titulaire) / Travaux /
Environnement et écologie / Groupement
forestier de Surance (suppléant)



Cécile ADELBRECHT
Conseillère municipale

Commissions : Finances / Commission
d'Appel d'Offres (suppléante) / Affaires
scolaires, jeunesse, sport / VR50 et
politique vélo / Jumelage / CCAS /
Patrimoine et culture

■ Covid19 - Protéger la santé de nos enfants

Dans son plan de déconfinement, le Premier Ministre a exposé une réouverture progressive des maternelles et écoles élémentaires à compter du 11 mai 2020 partout sur le territoire et sur la base du volontariat.

Au moment de cette annonce, les conditions n'étaient pour nous pas réunies pour une réouverture anticipée des établissements scolaires : notre département était toujours en « zone rouge », le Conseil National de l'Ordre des médecins alertait sur une situation préoccupante et le gouvernement naviguait à vue.

> **Nous avons donc écrit au maire, Frédéric Drevet, pour lui demander de reporter à septembre la rentrée scolaire : les écoles ont finalement été rouvertes et notre lettre est restée sans réponse !**



■ **Extraits du courrier adressé au maire :** « Le risque de contagion intrafamiliale ainsi que l'absence de tests systématiques des enseignants et agents en contact avec les élèves seraient synonymes de mise en danger collective [...] Dans ces circonstances et alors qu'il ne reste que quelques jours d'école avant l'été, nous ne devons prendre aucun risque et nous consacrer sereinement à la rentrée de septembre ! Ainsi, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de maintenir les écoles fermées jusqu'à la rentrée de septembre afin de protéger la santé des enfants et de leur famille. Si tel n'était pas le cas, vous engageriez donc pleinement votre responsabilité »

> Courrier à retrouver sur <https://rassembler-a-lavogelebains.fr>

RASSEMBLER
A LA VÔGE-LES-BAINS
Groupe d'élus municipaux

M. Frédéric Drevet
Maire de La Vège-les-Bains
1, pl. du Dr Leroy - Bains-les-Bains
88240 La Vège-les-Bains

La Vège-les-Bains, le 3 mai 2020

LETTRE OUVERTE AU MAIRE DE LA VÔGE-LES-BAINS

Pour protéger nos enfants et la santé des familles, reportons à septembre la réouverture des écoles de La Vège-les-Bains !

Dans son plan de déconfinement, le Premier Ministre a exposé une réouverture progressive des maternelles et écoles élémentaires à compter du 11 mai 2020 partout sur le territoire et sur la base du volontariat.

Selon les parents d'élèves que nous avons interrogés, il semblerait que notre commune ait fait le choix de maintenir la réouverture de ses établissements scolaires à cette date.

À ce jour et compte tenu de la situation dans notre département, toujours en « zone rouge », des avis du Conseil National de l'Ordre des médecins et des errances d'un gouvernement qui navigue à vue, il nous paraît très risqué de rouvrir nos écoles prématurément.

En effet, le respect des règles strictes de distanciation physique, et de toutes les autres contraintes imposées aux enfants, sera difficilement applicable même en prenant un maximum de précautions.

De plus, le risque de contagion intrafamiliale ainsi que l'absence de tests systématiques des enseignants et agents en contact avec les élèves seraient synonymes de mise en danger collective.

Alors que le Japon, ayant opté pour un déconfinement anticipé, a été contraint de revenir rapidement sur sa décision et que de plus en plus d'enfants sont touchés par une nouvelle infection liée au Coronavirus au Royaume-Uni et en France, nous craignons que ces réouvertures entraînent une deuxième vague épidémique.

Dans ces circonstances et alors qu'il ne reste que quelques jours d'école avant l'été, nous ne devons prendre aucun risque et nous consacrer sereinement à la rentrée de septembre !

Ainsi, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de maintenir les écoles fermées jusqu'à la rentrée de septembre afin de protéger la santé des enfants et de leur famille. Si tel n'était pas le cas, vous engageriez donc pleinement votre responsabilité.

Sébastien HUMBERT, Delphine FERRÉ, Jean-Christophe HOFFMANN, Cécile ADELBRECHT

Nous contacter : contact@rassembler-a-lavogelebains.fr

P 1/1

■ Covid19 - Aider nos commerçants : une nécessité !

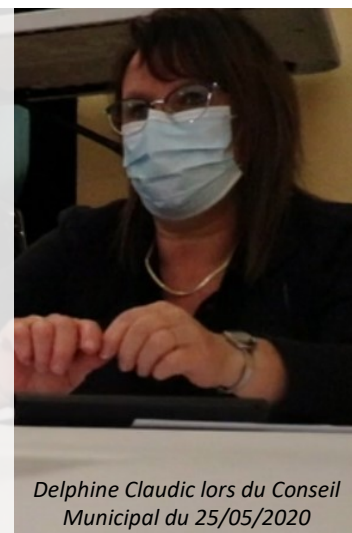
Nous avons validé les propositions de la Majorité : annulation des loyers des mois d'avril et mai 2020 pour les professionnels de santé, annulation du loyer du mois d'avril 2020 pour les infirmières dont l'activité a été maintenue, annulation des loyers des mois d'avril et mai 2020 pour les 2 commerces louant leurs locaux à la ville ainsi que pour la MAM et réduction d'un tiers des redevances terrasses.

■ **Delphine Claudic a formulé une proposition complémentaire :**

Elle a rappelé que seuls deux commerces louent leurs locaux à la commune et qu'à ce titre, notre groupe souhaitait que tous les commerces puissent être aidés notamment par une aide individuelle communale de 1.500€.

> **Frédéric Drevet n'a pas souhaité étudier notre proposition et a considéré que l'aide économique n'était pas une compétence communale.**

Pour rappel : Même si la Région est la seule collectivité habilitée à attribuer des aides aux entreprises, il est toutefois possible pour une commune de soutenir ses commerces. Dans notre cas, il s'agit d'une aide urgente exceptionnelle liée à la crise sanitaire, parfaitement compatible avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et pouvant facilement se mettre en place par convention.



Delphine Claudic lors du Conseil Municipal du 25/05/2020

■ Notre groupe d'élus s'est opposé à un alourdissement superflu de l'administration de notre commune

Le maire de la commune nouvelle de La Vôge-les-Bains a proposé, lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020, la création de Conseils communaux dans les trois communes déléguées de la ville.

Ces structures, composées chacune d'un maire délégué et de plusieurs élus, viennent ajouter une strate supplémentaire au mille-feuille territorial sans répondre réellement aux besoins de proximité des habitants.

En effet, ces Conseils communaux, qui auront un champ d'action très limité, reviennent finalement à recréer nos anciens conseils municipaux mais sous tutelle du Conseil Municipal de la commune nouvelle qui demeure en réalité l'unique structure décisionnelle, notamment en charge d'établir le budget.

La création de ces conseils communaux, après avoir fusionné nos communes, révèlent toute l'hy-

pocrisie de ces nouvelles formes de collectivité – les communes nouvelles – qui conduisent à l'émergence de féodalités tout en entraînant un affaiblissement général des territoires concernés.



Nos communes étaient bien plus fortes lorsqu'elles étaient indépendantes, la preuve en est que nous avons perdu 2 sièges au sein de la Communauté d'Agglomération d'Épinal alors que c'est dans cette structure que se concentre aujourd'hui l'essentiel du pouvoir.

Nos élus, seuls à s'être opposés à la création de ces Conseils communaux, préconisent l'organisation de réunions de concertation entre élus et habitants dans les communes déléguées ainsi que des consultations publiques pour les grands projets les impactant. Ces choix auraient permis de recréer de la proximité mais sans alourdir inutilement l'administration globale de notre commune...

■ Maires délégués : des postes sans utilité mais inéluctables pour maintenir nos mairies annexes



Le non-sens de la Loi « Communes Nouvelles » est que nous sommes obligés de créer des postes de maires délégués si nous voulons préserver nos mairies annexes et donc ne pas gommer totalement l'identité de nos communes historiques tout en gardant un minimum de service public.

Tout en ayant conscience de l'inutilité de ces postes, dans la configuration de notre commune nouvelle, mais parce que nous sommes favorables au maintien des mairies annexes, nous ne nous sommes pas opposés à leur création.

Nous souhaitons en revanche que ce soit 3 des 6 adjoints élus qui occupent ces postes de figuration, sans indemnités supplémentaires (les indemnités fixées par la Majorité pour la fonction de maire délégué de Bains-les-Bains sont de 589,63€/mois et de 299,87€/mois pour leurs homologues de Hautmougey et Harsault).

Si ces mutualisations avaient été opérées, les économies dégagées auraient été de plus de 85 000 € sur le mandat et auraient pu servir à élargir la plage d'ouverture des secrétariats dans les mairies annexes.

■ Des disparités dans les indemnités des adjoints !

Les élus de notre groupe ont voté CONTRE la proposition de la Majorité concernant la fixation des indemnités des élus. Au-delà des mutualisations, citées précédemment, que nous voulions, nous avons constaté que la répartition des indemnités des adjoints était inégale (pour des raisons non recevables) :

- Les 1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} adjoint(e)s touchent 15.16 % de l'IB1027 soit **589,63€/mois**
- La 3^{ème} adjointe touche 16.96 % de l'IB 1027 soit **659,64€/mois**
- Les 5^{ème} et 6^{ème} adjoint(e)s touchent 7.71 % de l'IB 1027 soit **299,87€/mois**